

PR-CP(2018)094

11 juillet 2018

DÉCLARATION DE BRUXELLES SUR LA SÉCURITÉ ET LA SOLIDARITÉ TRANSATLANTIQUES

1. L'OTAN garantit la sécurité de notre territoire et de nos populations, notre liberté, et les valeurs que nous partageons, parmi lesquelles la démocratie, la liberté individuelle, les droits de l'homme et l'état de droit. Notre Alliance incarne le lien transatlantique immuable et infrangible qui unit l'Europe et l'Amérique du Nord pour que celles-ci fassent front ensemble contre les menaces et les défis, d'où qu'ils viennent. Cela comprend l'engagement indéfectible en faveur de la défense collective énoncé dans l'article 5 du traité de Washington. L'OTAN continuera d'œuvrer en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans l'ensemble de la zone euro-atlantique, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

2. Nous sommes confrontés à une période d'instabilité prolongée. La Russie met à mal l'ordre international fondé sur des règles en déstabilisant l'Ukraine, notamment au travers de l'annexion illégale et illégitime de la Crimée ; elle viole le droit international, mène des activités militaires provocatrices et cherche à affaiblir nos institutions et à semer la désunion. Dans le même temps, une multitude de menaces émanent de la périphérie méridionale de l'OTAN. Bien que des progrès significatifs aient été accomplis s'agissant de vaincre l'EIL/Daech, le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, continue de menacer les Alliés et la communauté internationale et de nuire à la stabilité. L'instabilité aggrave la migration irrégulière, les trafics et les autres défis auxquels nos pays sont confrontés. Les Alliés font preuve d'une unité et d'une solidarité sans faille dans la lutte contre le terrorisme.

3. Nous partagerons équitablement la responsabilité de notre défense mutuelle. De réels progrès ont été accomplis à l'échelle de l'OTAN depuis notre dernier sommet, à Varsovie, tous les Alliés ayant augmenté leurs dépenses de défense, leurs investissements capacitaires et le nombre de forces en opérations. Toutefois, même si nous avons franchi un cap, nous devons faire davantage, et il y aura de nouveaux progrès. Nous sommes attachés à l'engagement en matière d'investissements de défense pris en 2014, et nous rendrons compte chaque année des plans nationaux visant à l'honorer.

4. Aujourd'hui, nous renforçons encore notre dissuasion, ainsi que la défense collective de l'ensemble du territoire et des populations des pays de l'OTAN, sur la base de notre présence avancée et conformément aux décisions prises à Varsovie. Notre dispositif de dissuasion et de défense repose sur une combinaison appropriée de capacités nucléaires, conventionnelles et de défense antimissile, que nous continuons d'adapter. Nous accroîtrons la disponibilité opérationnelle de nos forces et améliorerons notre aptitude à nous renforcer mutuellement en Europe et entre les deux rives de l'Atlantique. Dans ce contexte, nous avons approuvé une structure de commandement de l'OTAN adaptée et renforcée. De plus, nous renforçons encore les capacités de cyberdéfense des Alliés et de l'OTAN elle-même.

5. Nous renforçons notre capacité d'assurer la préparation, la dissuasion et la réponse face aux menaces hybrides. Les tactiques hybrides visent de plus en plus nos institutions politiques, nos opinions publiques et la sécurité de nos citoyens. Les Alliés rendent nos sociétés plus résilientes face à ces tactiques, et nous y répondrons avec détermination en cas de besoin.

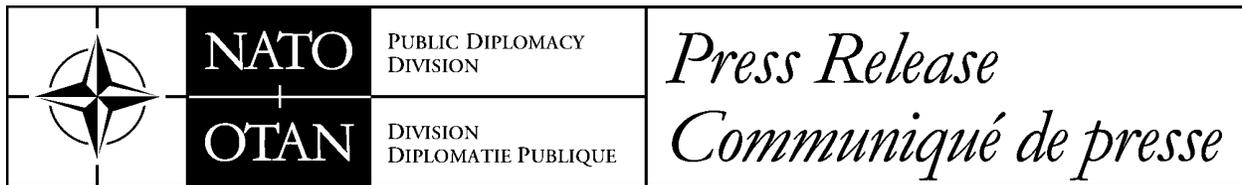
6. L'OTAN ne représente une menace pour aucun pays. Toutes ces mesures sont défensives, proportionnées et transparentes, et respectueuses des obligations juridiques et des engagements politiques de l'OTAN. Nous restons pleinement attachés à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération.

7. Nous restons prêts à un véritable dialogue avec la Russie, afin de communiquer clairement nos positions et, au premier rang des priorités, de réduire autant que possible les risques associés aux incidents militaires, y compris au travers de mesures de transparence réciproques. Nous continuons d'aspirer à établir une relation constructive avec la Russie, lorsque les actions de cette dernière le permettront.

8. Nous renforçons la contribution de l'OTAN à la lutte internationale contre le terrorisme. Nous avons décidé, suite à une demande du gouvernement iraquien, et en coordination avec la coalition mondiale contre l'EIL, de mettre en place une mission de formation en Iraq. Nous accroissons l'assistance que nous apportons aux forces de sécurité afghanes, en fournissant davantage de formateurs et en prolongeant le soutien financier, alors que le gouvernement déploie un effort politique sans précédent pour parvenir à un règlement pacifique du conflit. L'OTAN fera davantage pour aider les Alliés, s'ils en font la demande, à lutter contre le terrorisme chez eux, pour conseiller et soutenir les partenaires, notamment au travers du tout nouveau Pôle pour le sud, et elle continuera de contribuer à la coalition mondiale.

9. Nous renforçons la contribution de l'OTAN à la projection de la stabilité, car nous savons que notre sécurité est mieux assurée si elle est partagée au-delà de nos frontières. Nous avons approuvé un paquet concernant le sud afin d'approfondir notre dialogue politique et notre coopération pratique avec nos partenaires de la région, notamment la Jordanie et la Tunisie. Nous apporterons un soutien sur mesure à nos partenaires orientaux que sont la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine, ainsi qu'à la Bosnie-Herzégovine. Nous renforcerons également la coopération de l'OTAN avec la Finlande et la Suède, dans la région de la mer Baltique, ainsi qu'avec nos partenaires des régions de la mer Noire, des Balkans occidentaux et de la Méditerranée, chacune de ces régions étant importante pour la sécurité de l'Alliance. Nous maintenons notre importante opération au Kosovo. Tout en restant une Alliance transatlantique, l'OTAN conservera son approche mondiale.

10. Le partenariat stratégique OTAN-UE est essentiel pour la sécurité et la prospérité de nos pays et de la zone euro-atlantique. Les Alliés européens et nord-américains apportent une contribution significative à la sécurité et à la défense européennes. Nous reconnaissons qu'une défense européenne plus forte et plus performante rendra l'OTAN plus forte. Par conséquent, nous nous félicitons de la déclaration commune signée par le secrétaire général de l'OTAN et les présidents du Conseil européen et de la Commission européenne, qui



PR-CP(2018)094

présente les progrès sans précédent accomplis dans la coopération OTAN-UE, notamment en matière de mobilité militaire. Nous saluons les contributions significatives apportées à la sécurité euro-atlantique par les pays membres des deux organisations.

11. Nous sommes attachés à la politique de la porte ouverte de l'OTAN car elle renforce l'Alliance et contribue à la sécurité euro-atlantique, dans le droit fil du sommet de Bucarest. Nous nous félicitons vivement de l'accord conclu entre Athènes et Skopje, succès qui bénéficiera aux deux pays, à la région et à l'OTAN. Nous avons décidé d'inviter le gouvernement de Skopje à entamer des pourparlers d'adhésion à l'Alliance dès que les dispositions de l'accord seront respectées.

12. Nous continuons de moderniser l'Alliance. Face à l'évolution des défis de sécurité, nous avons pris des mesures pour que l'OTAN puisse continuer d'agir avec la diligence voulue. Nos nouvelles politiques relatives au soutien de l'OTAN en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et en faveur de la protection des civils et des enfants dans les conflits armés, témoignent de notre détermination à renforcer le rôle de l'OTAN dans ces domaines.

13. Nous rendons hommage à tous les hommes et à toutes les femmes qui servent, ou ont servi, dans des opérations et des missions de l'OTAN. Leur service et leur sacrifice sont essentiels pour préserver la sécurité de nos territoires et de nos populations.